



Avis à la population douanière : la DNRFP recherche le « mouton à cinq pattes » !

Introduction

Présidence

Cette CAPC était présidée par M^{me} DEBAUX, sous-directrice A, assistée de M. LOPES, chef du bureau A/2.

Point de situation PPCR

En préambule et suite à une question posée par une OS, M^{me} DEBAUX a indiqué que M^{me} Bureau, Cheffe du bureau A1 avait présenté les textes PPCR de la DGDDI pour la catégorie A au Conseil d'État. L'examen de ces derniers interviendra à la fin du mois de mai pour une signature prévue en juillet.

De ce fait, la publication du BOP d'avancement d'échelon pour les IR3 sera retardée. La sous-directrice A a ajouté que le retard pris n'est pas imputable à l'administration et qu'une relance du Directeur Général permettra d'envisager un règlement avant l'été, suivi d'une régularisation rapide par le CSRH.



I. Approbation de procès-verbaux (PV)

Les PV de la CAPC du 20 mai 2016, du 10 juin 2015 et du 19 octobre 2016 ont été approuvés à l'unanimité.



II. Mise en compétition d'emplois d'IR2 et d'IR3

Postes offerts

Dans le cadre de l'enquête A2 n°1590 du 07/04/2017 et son additif n°1612 du 11/04/2017, 22 postes étaient proposés :

- 4 postes de chef de bureau de douane,
- 6 postes d'adjoint à un chef de bureau de douane,
- 3 postes d'adjoint à un chef divisionnaire,
- 1 correspondant préfecture maritime PREMAR,
- 7 postes de responsable dans un SCN
- et 1 poste de CSDS à Roissy BSE T2F.

Candidats

26 agents ont postulé à cette enquête : 9 IR2 et 17 IR3

Postes non demandés

6 postes n'ont recueilli aucune candidature :

- les postes de chef de bureau de douane de Compiègne et de Morteau,
- Le poste d'adjoint au chef du bureau de douane de Paris CI,
- Les postes d'adjoint au chef divisionnaire d'Halluin et de Champagne,
- Le poste de chef de projet pédagogique comptabilité et maîtrise des risques à l'END Tourcoing.

Attribution

14 postes ont été pourvus (7 IR2 et 7 IR3). À noter qu'un candidat IR2 a fait les frais des conséquences d'une restructuration due au PSD : un candidat restructuré ayant été nommé.

2 postes pour lesquels des IR3 avaient candidaté n'ont pas été pourvus :

- 1 poste d'adjoint au chef de division « fraude aux produits agroalimentaires ».
- 1 poste de chef de projet pédagogique « Fiscalité » à l'ENDT : SOLIDAIRES et l'USD-FO ont souligné d'une part le caractère irrecevable de certains critères manifestement maladroits et d'autre part le profil rarissime du profil exigé (fiscalité énergétique et viticulture!), bref « le mouton à cinq pattes »...



Commentaires

Lors de l'étude des différents dossiers, nous avons constaté, une fois de plus, que l'avis du « recruteur », obligatoire depuis l'arrivée de la nouvelle sous-directrice, est devenu prépondérant dans le choix de l'administration pour tous les postes à profil (qui deviennent d'ailleurs de plus en plus nombreux, ce que nous déplorons fortement).

Nous continuons à contester le bien-fondé de ces « évaluations » basées sur un entretien téléphonique de quelques minutes (voire un simple échange de courriels), qui prennent trop souvent le pas sur la carrière de l'agent, telle que décrite dans son dossier individuel.

Un cas a retenu l'attention, celui où un « sergent recruteur » se substituant en toute illégalité à la CAPC et avec la bénédiction de l'administration s'est cru autorisé à énoncer « c'est bien sûr la motivation et l'état d'esprit du candidat qui a emporté le choix du recruteur » (source fiche d'entretien).



Vote

SOLIDAIRES a voté "Pour" lorsque l'administration a retenu le candidat classé en premier au tableau.

Dans le cas évoqué ci-contre de la restructuration, SOLIDAIRES s'est abstenu au motif que la mise en œuvre du PSD est à l'origine du choix de l'administration, ce qui a lésé un candidat mieux classé.

Mentionnons que pour nombre de postes, un seul agent a candidaté.



SOLIDAIRES Douanes était représenté par Jacques CHEMINET (suppléant ayant voix délibérative) et Gaële PERON (expert). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.